



Régate Départementale Dériveur Intersérie – Open Skiff
Dimanche 20 novembre 2022
La Trinité-sur-mer
Société Nautique de la Trinité-sur-mer
Grade 5B

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RCV 2021-2024,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) Open Skiff, Dériveurs Interséries.
- 2.2 Les inscriptions sont prévues uniquement en ligne sur le site de la SNT
https://sntregate.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=118046&controle=adadcad8
- 2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription leur licence F.F. Voile 2022 valide portant la mention compétition ou accompagnée du certificat médical ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs (l'autorisation parentale est à compléter et à télécharger lors de l'inscription en ligne).

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- Open Skiff – Dériveur solitaire : **10 €**
- Dériveur Double : **20 €**

4. PROGRAMME

- 4.1 Inscription en ligne uniquement :
- Briefing entraîneurs : 9h30
 - Mise à disposition : 11h00
 - Remise des prix : 16h30

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de course et les annexes seront affichées à la SNT le dimanche 20 novembre.

6. CLASSEMENT

- 6.1 Le système de point à minima s'appliquera.
- 6.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1
- 6.3 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.4 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.5 Si 3 courses ou plus sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

7. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

8. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

9. MARÉE

BM : 08h05
PM : 14h25
Coëf : 60



Annexe "Zone de course"

